

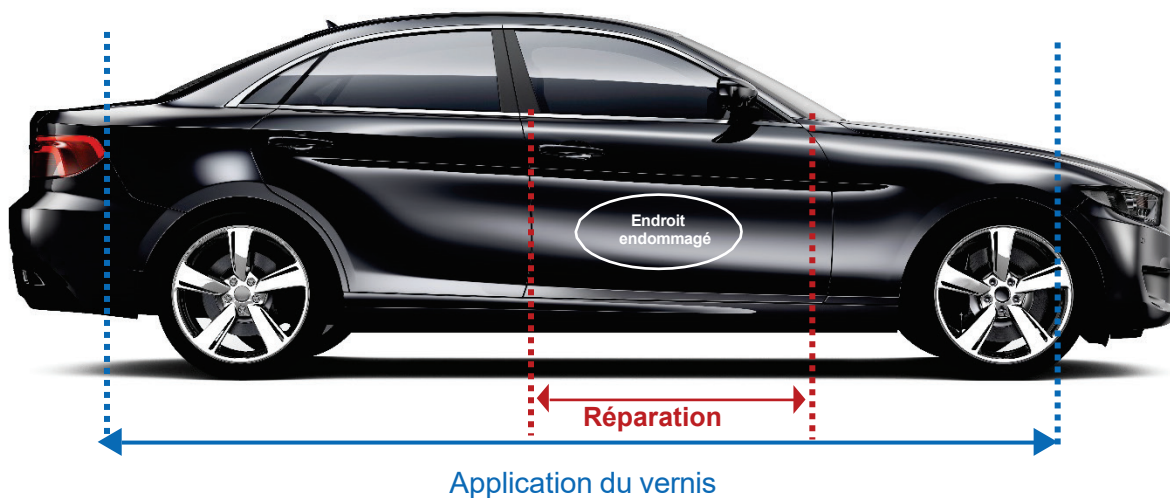
Le vernis mat

Le Groupement des assureurs automobiles (GAA) souhaite sensibiliser les estimateurs et les réparateurs sur la finition au vernis mat, une tendance qui a pris une certaine ampleur dans l'industrie automobile en matière de finition de peinture.

Quelques particularités

Avec la collaboration des fabricants de peinture, le GAA a identifié les difficultés possibles pouvant survenir lors de l'application du vernis mat. Par conséquent, une attention particulière doit être portée sur les techniques et procédures recommandées par les constructeurs automobiles et les fabricants de peinture.

L'application du vernis mat pourrait, notamment, exiger une extension de l'application de peinture plus importante. En effet, dans certaines situations l'atteinte d'un résultat adéquat pourrait demander une pulvérisation du vernis sur un côté complet plutôt que sur un seul panneau adjacent afin d'atténuer la différence de fini entre la nouvelle application et celle d'origine, tel qu'illustré ci-dessous :



BONNE PRATIQUE : Pour accorder le temps nécessaire au réparateur qui doit préparer des panneaux qui seront à vernir (poncer le vernis, nettoyer et masquer), l'estimateur doit sélectionner l'opération d'agencement de couleurs dans le logiciel d'estimation.

SACHEZ QUE

- Le vernis mat demande plus d'attention lors de la pulvérisation et ne permet pas de marge d'erreur.
- Il n'est pas permis de polir pour corriger les imperfections de poussières ou de coulisses.
- Le niveau de fini du vernis mat peut varier d'un panneau à l'autre, et ce, même sur un vernis mat d'origine.
- Le fini et l'éclat doivent être contrôlés afin de s'agencer aux autres panneaux.

- Le procédé est plus long pour obtenir un fini identique au panneau individuel et les variables d'application ne garantissent pas une application uniforme.
- Selon les recommandations des constructeurs, l'entretien exige l'usage exclusif de produits spécifiques pour maintenir la qualité d'origine du vernis mat.

Consultez :

ESTIMATION
24 sur 24



[Normes et procédures | GAA](#)

POUR INFORMATION

Norbert Lemoine, expert-conseil à l'estimation automobile, nlemoine@gaa.qc.ca, poste 2291

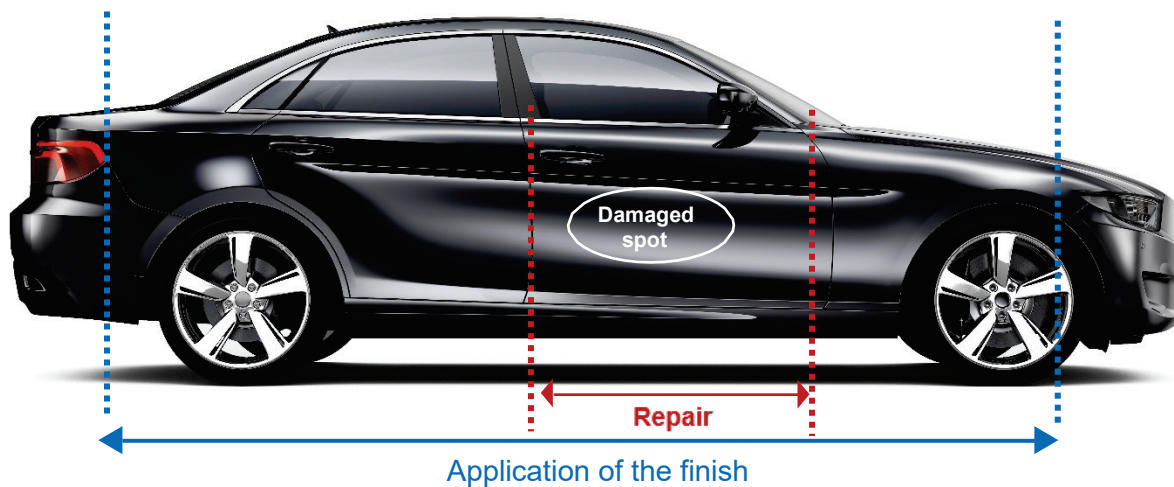
Matte finish

Groupement des assureurs automobiles (GAA) would like to ensure appraisers and repairers are well informed about matt clear coat paint finishes, a growing trend in the automotive industry.

Some specifics

Working with the paint manufacturers, GAA identified difficulties that could arise when a matte finish is applied. Consequently, special attention must be paid to the application techniques and procedures recommended by the automobile and paint manufacturers.

Application of a matte finish may, in particular, require a longer paint time allowance. In fact, under certain circumstances, it may be necessary to spray the entire side with clear coat, as shown below, rather than just one adjacent panel in order to obtain an adequate result and minimize any difference in the finish between the new application and the original one:



GOOD PRACTICE: To allow the repairer the required time to prepare panels for clear coat (sand the finish, clean, mask), the appraiser must select the “blend refinish” operation in the appraisal software.

DID YOU KNOW:

- A matte finish requires more care when spraying and leaves no room for error.
- Imperfections in the finish cannot be polished out.
- The matte finish may vary from one panel to the other, even on an original matte finish.
- The finish and gloss level must be controlled to match to the other panels.

- Obtaining a finish identical to the individual panel is a longer process and the application variables do not guarantee a uniform application.
- According to the manufacturers' recommendations, specific products must be used exclusively to maintain the original quality of the matte finish.

Consult:

APPRAISAL
24/24



[Standards and Procedures | GAA](#)

FOR INFORMATION

Norbert Lemoine, Expert Council, Automobile Appraisal, nlemoine@gaa.qc.ca, ext. 2291

Les présents envois et toute pièce jointe ne doivent pas être considérés ni utilisés comme avis juridique. Ils sont destinés à l'usage exclusif des membres du GAA et ne peuvent être reproduits ou distribués sans le consentement écrit du GAA.
These publications and any attachments transmitted with them are not to be considered or used as a legal opinion. They are solely for the use of GAA members and may not be reproduced or distributed without the written consent of GAA.

Groupement des assureurs automobiles

1981, avenue McGill College, bureau 620

Montréal (Québec) H3A 2Y1

gaa.qc.ca | www.infoassurance.ca | [LinkedIn GAA](#)